

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**AVIS D'INTENTION DE CHANGER DE NOM**

Conformément à l'article 152 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, Jewelers, Compagnie d'Assurance Mutuelle (nom utilisé au Québec par Jewelers Mutual Insurance Company) (« Jewelers »), qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné un avis faisant état de son intention de changer le nom pour :

Jewelers, Compagnie d'Assurance Mutuelle par actions (nom utilisé au Québec par Jewelers Mutual Insurance Company, SI)

Le siège de Jewelers est situé au :

24, Jewelers Park Drive
Neenah WI 54956
USA

L'Autorité procédera au réexamen de l'autorisation de Jewelers afin de déterminer si elle pourra être maintenue. La décision sera publiée au Bulletin.

Fait le 3 avril 2020